



Projet éducatif

ÉCOLE GASTON-PILON

ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2019

18-19-54

PATRICIA THINEL, PRÉSIDENTE

ANNIE APRIL, DIRECTRICE

2019-2022

Version finale
adoptée le 16 avril 2019
par le conseil d'établissement
Résolution n° 18-19-54

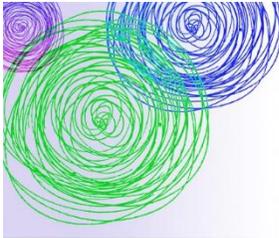
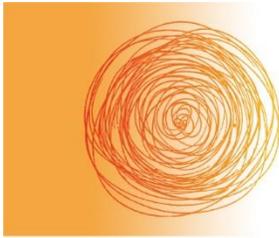


Table des matières

Section 1 – But et définition du projet éducatif	3
Section 2 – Encadrements légaux	4
Section 3 – Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	5
Section 4 - Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	6
Section 5 - Contexte dans lequel évolue l'établissement	7
Section 6 - Mission, vision, valeurs	17
Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement	18
Section 8 – Résolution du conseil d'établissement	22



Section 1

But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.



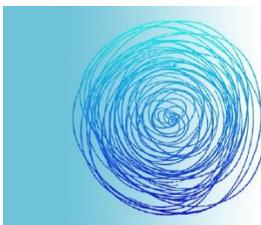
Section 2

Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)¹;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);
 - Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

¹ Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives



Section 3

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Afin d'élaborer le projet éducatif de l'école Gaston-Pilon, l'équipe-école, de concert avec le comité de pilotage, a procédé à une collecte de renseignements sur :

- a. Les caractéristiques de l'école;
- b. L'état de la réussite scolaire;
- c. Les caractéristiques du milieu;
- d. L'état de la santé et du bien-être des élèves;
- e. Les ressources et les principales activités déjà en place.

Le comité de pilotage était formé par :

- Mme Julie Simard, enseignante au préscolaire;
- Mme Nathalie Carignan, enseignante au 1^{er} cycle;
- Mme Josée Cadieux, enseignante au 2^e cycle;
- Mme Josianne Tanase, enseignante au 3^e cycle;
- Mme Annie Frappier, enseignante en adaptation scolaire;
- Mme Joanie Bergeron, enseignante en éducation physique;
- Mme Madeleine Breault, technicienne au service de garde;
- Mme Martine Cloutier, éducatrice spécialisée;
- Mme Annie April, directrice.

Le comité de pilotage, tout au long du processus, s'est assuré d'être porte-parole et de tenir compte des avis de tous les acteurs, notamment par la cueillette d'informations envoyée à tous les parents et membres du personnel de l'école. Les membres du conseil d'établissement ont aussi été informés de l'avancement des travaux au fur et à mesure du processus. De surcroît, les membres parents du conseil d'établissement ont été invités à participer à la démarche. |



Section 4

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Divers moyens ont été utilisés : consultation de données locales et régionales, consultation de personnes clés, utilisation de questionnaires.

Avec l'approbation du conseil d'établissement, les parents et l'ensemble du personnel de l'école ont été consultés sur :

- Les valeurs à prioriser pour baser le projet éducatif;
- La réussite de tous les élèves;
- Le bien-être physique, psychologique des élèves tout en intégrant les nouvelles technologies;
- Le climat propice à la collaboration et au travail d'équipe. |



Section 5

Contexte dans lequel évolue l'établissement

Environnement externe

- La MRC Thérèse-de-Blainville connaît un accroissement moyen comparé aux autres MRC de la région des Laurentides. Elle est la plus peuplée et la plus jeune des Laurentides et du Québec.
- La population de la MRC issue de l'immigration demeure peu nombreuse mais prend de l'ampleur. La ville de Boisbriand fait partie de celle qui en accueille le plus, soit 2240 immigrants.
- Le taux de diplomation d'élèves au secondaire après 7 ans a augmenté de 10%. En 2009, le taux était de 73,8% et a augmenté à 83,6% en 2016. Au niveau des Laurentides, ce taux se situe à 78,4%.
- Les familles monoparentales suivent une tendance à la hausse.
- L'indice de milieu socio-économique (IMSE) de l'école Gaston-Pilon est de 3.
- La ville de Boisbriand a 8,9 % de sa population qui a un faible revenu (indice du seuil de faible revenu – SFR) comparativement à la MRC Thérèse-de-Blainville qui a 8,5 % et la région des Laurentides 12,4 %. La ville de Boisbriand est favorisée par rapport à l'ensemble de la région.
- Plusieurs organismes offrent des services pour la clientèle. Toutefois, ils sont peu connus.
- Selon l'*Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017* (EQDEM), dans la région des Laurentides, les enfants sont proportionnellement plus nombreux à être vulnérables dans le domaine de la maturité affective* que dans le reste du Québec (voir tableau).

**Indices de vulnérabilité
Préscolaire 2016-2017**

	Laurentides	MRC Blainville	Thérèse-de- Comparaison avec 2012 (Laurentides)
Santé physique et bien-être	11,3 %	10,6 %	+ 1,1 %
Compétences sociales	10,7 %	9,9 %	+ 2,6 %
Maturité affective	12,9 %	12,4 %	+ 3,6 %
Développement cognitif et langagier	11,3 %	11,3 %	+ 2,9 %
Habiletés de communication et connaissances générales	10,6 %	10 %	+ 2 %
Vulnérabilité dans un domaine	29 %	27,5 %	
Vulnérabilité dans deux domaines	14,7 %	---	

*Maturité affective : Capacité qu'ont les enfants de gérer leurs émotions à un niveau considéré comme approprié pour leur âge.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017*.

Environnement interne

L'école a une capacité de 21 groupes dont 6 classes spécialisées pour des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme. Gaston-Pilon accueille environ 360 élèves du préscolaire à la 6e année.

- Quarante-huit pour cent d'entre eux fréquentent le service de garde.
- L'équipe-école compte 1 direction, 35 enseignants, plusieurs membres du personnel des services éducatifs complémentaires, le personnel du service de garde, deux secrétaires, une agente de bureau, un concierge et un ouvrier d'entretien manuel.
- La stabilité du personnel enseignant est un avantage pour l'école. Cela favorise une rigueur pour les suivis des élèves, un meilleur partenariat avec les familles et la communauté. La clientèle connaît bien le personnel et cela apporte une certaine sécurité pour les élèves et pour leurs parents.
- La mobilisation du personnel est bonne, mais il y a toujours place à l'amélioration.
- La collaboration école-famille est favorable. Les parents sont mis à contribution pour les apprentissages de leurs enfants, participer à des activités sportives, faire du bénévolat et participer au conseil d'établissement.
- Depuis plus de 20 ans, l'école Gaston-Pilon dispense d'un programme d'anglais intensif pour tous les élèves de 6e année. Avec les années, la formule a évolué.
- Depuis près de 20 ans, 2 arts (musique et arts plastiques) sont enseignés par des enseignants spécialistes.
- Depuis près de 13 ans, les élèves de 5^e année participent à un projet orienté vers les saines habitudes de vie et la pratique de diverses activités sportives.
- Pour la clientèle atteinte du trouble du spectre de l'autisme, des locaux ont été aménagés et sécurisés. De plus, un local sons et lumières, de type snoezelen, est aménagé pour stimuler leurs sens.
- L'école offre des services d'aide à l'apprentissage aux élèves et à leur développement dont : orthopédagogie, orthophonie, ergothérapie, psychologie et soutien en éducation spécialisée. Les nouvelles politiques ministérielles ont permis de bonifier plusieurs de ces services.
- Les enseignantes reçoivent plusieurs formations continues leur permettant de perfectionner leurs pratiques éducatives et évaluatives. Elles sont à l'affût des pratiques probantes. Afin d'optimiser les apprentissages, certains élèves bénéficient de tutorat offert par des élèves plus vieux.
- Le personnel d'encadrement (enseignants, éducatrices, ...) s'est donné des moyens pour harmoniser l'encadrement des élèves. Les interventions sont graduées en fonction du code de vie de l'école. Il y a des récréations dirigées à l'extérieur et à l'intérieur. Il y a aussi la récréation animée par des élèves tuteurs. L'espace est maximisé pour varier les activités et l'école a accès au parc municipal.
- Le personnel a à cœur de favoriser la disponibilité aux apprentissages des élèves en adoptant les valeurs de bienveillance, de rigueur et de collaboration. Il favorise aussi le sentiment d'appartenance, d'efficacité personnelle et d'estime de soi.

- L'école participe à un projet de recherche universitaire, DIRE-MENTOR, qui favorise une meilleure pratique éducative par le biais de la littérature jeunesse. L'approche contribue à diminuer également l'intimidation et la violence.
- Depuis plusieurs années, des membres du personnel sont impliqués comme ressources informatiques. Depuis le plan numérique annoncé par le Ministère, le personnel est appelé à intégrer davantage les technologies de l'information. Toutes les classes sont équipées d'un tableau numérique interactif. Ce matériel a amené le personnel enseignant à utiliser les ressources numériques. De plus, un laboratoire mobile équipé de « Chromebook » est disponible sur chaque étage. Chaque classe est aussi équipée d'un « Chromebook ».
- Plusieurs portables sont disponibles pour que les élèves ayant des besoins particuliers puissent utiliser des outils technologiques favorisant leur réussite.
- Depuis la rentrée 2018-2019, le personnel est appelé à s'approprier des connaissances pour enseigner la programmation et la robotique. L'école s'est prévalué d'allocations ministérielles pour faire des achats en robotique.
- L'utilisation des locaux est maximisée à tous les moments de la journée.

La réussite :

Voici les résultats pour l'année 2017-2018 pour la discipline français (compétences « lire » et « écrire ») et pour la discipline mathématiques (compétences « utiliser un raisonnement mathématique » et « résoudre une situation-problème ») :

Matière: Français - Lire

	RÉUSSITE				NON-RÉUSSITE	
			Zone de vulnérabilité			
	L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève est en deçà des attentes prévues à l'étape*	L'élève est nettement en deçà des attentes prévues à l'étape*
	5 100% à 88%	4 87% à 74%	3 73% à 70%	3 69% à 60%	2 59% à 42%	1 41% à 0%
FRA100	12/55 = 22%	30/55 = 55%	5/55 = 9%	5/55 = 9%	3/55 = 5%	0/55 = 0%
55 élèves	77%		18%		5%	
FRA200	15/45 = 33%	20/45 = 44%	5/45 = 11%	3/45 = 7%	2/45 = 4%	0/45 = 0%
45 élèves	77%		18%		4%	
FRA300	5/43 = 12%	24/43 = 56%	6/43 = 14%	7/43 = 16%	1/43 = 2%	0/43 = 0%
43 élèves	68%		30%		2%	
FRA400	2/45 = 4%	24/45 = 53%	6/45 = 13%	9/45 = 20%	4/45 = 9%	0/45 = 0%
45 élèves	57%		33%		9%	
FRA500	2/61 = 3%	23/61 = 38%	14/61 = 23%	19/61 = 31%	3/61 = 5%	0/61 = 0%
61 élèves	41%		54%		5%	
FRA600	4/58 = 7%	33/58 = 57%	12/58 = 21%	8/58 = 14%	1/58 = 2%	0/58 = 0%
58 élèves	64%		35%		2%	
Total	40/307 = 13%	154/307 = 50%	48/307 = 16%	51/307 = 17%	14/307 = 5%	0/307 = 0%
307 élèves	63%		33%		5%	

Source : Instruction annuelle

La réussite (suite):

Matière: Français - Écrire

	RÉUSSITE				NON-RÉUSSITE	
			Zone de vulnérabilité			
	L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève est en deçà des attentes prévues à l'étape*	L'élève est nettement en deçà des attentes prévues à l'étape*
	5 100% à 88%	4 87% à 74%	3 73% à 70%	3 69% à 60%	2 59% à 42%	1 41% à 0%
FRA100	5/55 = 9%	40/55 = 73%	4/55 = 7%	5/55 = 9%	1/55 = 2%	0/55 = 0%
55 élèves	82%		16%		2%	
FRA200	9/45 = 20%	26/45 = 58%	3/45 = 7%	3/45 = 7%	4/45 = 9%	0/45 = 0%
45 élèves	78%		14%		9%	
FRA300	10/43 = 23%	14/43 = 33%	6/43 = 14%	13/43 = 30%	0/43 = 0%	0/43 = 0%
43 élèves	56%		44%		0%	
FRA400	3/45 = 7%	24/45 = 53%	7/45 = 16%	9/45 = 20%	2/45 = 4%	0/45 = 0%
45 élèves	60%		36%		4%	
FRA500	4/61 = 7%	25/61 = 41%	9/61 = 15%	19/61 = 31%	4/61 = 7%	0/61 = 0%
61 élèves	48%		46%		7%	
FRA600	12/58 = 21%	29/58 = 50%	3/58 = 5%	14/58 = 24%	0/58 = 0%	0/58 = 0%
58 élèves	71%		29%		0%	
Total	43/307 = 14%	158/307 = 51%	32/307 = 10%	63/307 = 21%	11/307 = 4%	0/307 = 0%
307 élèves	65%		31%		4%	

Source : Instruction annuelle

La réussite (suite):

Matière: Mathématiques - Utiliser un raisonnement mathématique

	RÉUSSITE				NON-RÉUSSITE	
			Zone de vulnérabilité			
	L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève est en deçà des attentes prévues à l'étape*	L'élève est nettement en deçà des attentes prévues à l'étape*
	5 100% à 88%	4 87% à 74%	3 73% à 70%	3 69% à 60%	2 59% à 42%	1 41% à 0%
MAT100	19/55 = 35%	28/55 = 51%	1/55 = 2%	5/55 = 9%	2/55 = 4%	0/55 = 0%
55 élèves	86%		11%		4%	
MAT200	20/45 = 44%	16/45 = 36%	4/45 = 9%	3/45 = 7%	2/45 = 4%	0/45 = 0%
45 élèves	80%		16%		4%	
MAT300	12/43 = 28%	22/43 = 51%	5/43 = 12%	4/43 = 9%	0/43 = 0%	0/43 = 0%
43 élèves	79%		21%		0%	
MAT400	7/45 = 16%	22/45 = 49%	5/45 = 11%	10/45 = 22%	1/45 = 2%	0/45 = 0%
45 élèves	65%		33%		2%	
MAT500	8/61 = 13%	32/61 = 52%	5/61 = 8%	10/61 = 16%	6/61 = 10%	0/61 = 0%
61 élèves	65%		24%		10%	
MAT600	16/58 = 28%	29/58 = 50%	6/58 = 10%	5/58 = 9%	2/58 = 3%	0/58 = 0%
58 élèves	78%		19%		3%	
Total	82/307 = 27%	149/307 = 49%	26/307 = 8%	37/307 = 12%	13/307 = 4%	0/307 = 0%
307 élèves	76%		20%		4%	

Source : Instruction annuelle

La réussite (suite):

Matière: Mathématiques - Résoudre une situation-problème

	RÉUSSITE				NON-RÉUSSITE	
			Zone de vulnérabilité			
	L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape*	L'élève est en deçà des attentes prévues à l'étape*	L'élève est nettement en deçà des attentes prévues à l'étape*
	5 100% à 88%	4 87% à 74%	3 73% à 70%	3 69% à 60%	2 59% à 42%	1 41% à 0%
MAT100	16/55 = 29%	29/55 = 53%	3/55 = 5%	7/55 = 13%	0/55 = 0%	0/55 = 0%
55 élèves	82%		18%		0%	
MAT200	8/45 = 18%	25/45 = 56%	3/45 = 7%	7/45 = 16%	2/45 = 4%	0/45 = 0%
45 élèves	74%		23%		4%	
MAT300	15/43 = 35%	18/43 = 42%	4/43 = 9%	5/43 = 12%	1/43 = 2%	0/43 = 0%
43 élèves	77%		21%		2%	
MAT400	3/45 = 7%	26/45 = 58%	7/45 = 16%	6/45 = 13%	3/45 = 7%	0/45 = 0%
45 élèves	65%		29%		7%	
MAT500	8/61 = 13%	33/61 = 54%	5/61 = 8%	10/61 = 16%	5/61 = 8%	0/61 = 0%
61 élèves	67%		24%		8%	
MAT600	17/58 = 29%	28/58 = 48%	8/58 = 14%	3/58 = 5%	2/58 = 3%	0/58 = 0%
58 élèves	77%		19%		3%	
Total	67/307 = 22%	159/307 = 52%	30/307 = 10%	38/307 = 12%	13/307 = 4%	0/307 = 0%
307 élèves	74%		22%		4%	

Source : Instruction annuelle

La réussite (suite):

- Le nombre d'élèves ayant un plan d'intervention se situe à 110 dont 74 pour la clientèle du régulier. Les objectifs de ces plans se situent surtout au niveau académique.
- Dans l'école, il y a 48 élèves qui ont un code de difficulté dont 12 qui sont intégrés parmi la clientèle du régulier.
- Le pourcentage d'élèves HDAA est 13,44 % dont 0,03 % HDAA intégrés.
- Plusieurs élèves s'absentent pour des raisons de suivis professionnels externes.
- De nombreux retards sont relevés. Ce sont principalement les mêmes familles qui éprouvent des difficultés avec la ponctualité.

La santé et le bien-être :

- L'école Gaston-Pilon s'est dotée d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Grâce à ce plan, on constate une nette diminution des situations de violence.
- Manifestation de violence la plus problématique - violence physique comme première réponse à la contrariété :
 - La tolérance envers autrui;
 - L'impulsivité.
- Par des rassemblements mensuels, l'école met l'accent sur l'enseignement explicite du code de vie et sur les bons comportements à adopter.
- À chaque semaine, les élèves du préscolaire ont 30 minutes de plus d'éducation physique que ce qui est prescrit dans le programme (PFEQ).
- Les dîners se déroulent dans le local du service de garde, le gymnase et quelques locaux de classe (97 % des enfants dînent à l'école).

La collaboration et le travail d'équipe :

Voici les ressources et principales activités déjà en place* :

- Le développement des habiletés sociales des élèves du préscolaire est soutenu par les enseignantes et les éducatrices spécialisées qui travaillent de concert.
- Chaque année, l'école présente une offre variée d'activités (activités parascolaires qui rejoignent différents intérêts des élèves). On observe une réponse positive dans le nombre d'inscriptions par session.
- Chaque année, les élèves du 3^e cycle sont invités à participer au Concours d'épellation organisé par la CSSMÎ. Depuis plusieurs années, l'école est associée avec la cause de « La Guignolée » - Service d'entraide Le Relais de Boisbriand (organisation sociale de lutte contre la pauvreté, la faim et l'exclusion sociale). Les parents de l'école sont invités à donner généreusement pour soutenir l'organisme. L'école sert d'intermédiaire et a même contribué à offrir des repas par le biais de sa campagne de financement 2018-2019.

- Plusieurs organismes du quartier offrent des activités et des services aux jeunes et aux familles, par exemple : soutien familial et entraide; comptoirs d'entraide; cuisines collectives;
- La concertation avec l'école est présente avec certains organismes, mais représente toujours un défi.
- Le CISSS des Laurentides déploie divers services préventifs dans l'école, notamment l'immunisation, le contrôle des maladies infectieuses, les services dentaires préventifs.
- Des services éducatifs complémentaires sont offerts aux élèves dans l'école par, notamment, deux orthopédagogues à temps plein, trois techniciennes en éducation spécialisée à temps plein, une psychologue, une orthophoniste, un ergothérapeute et un animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire (bloc de services).

* La reconduction de ces ressources et activités dépend des budgets, des besoins du milieu et des modalités des organismes partenaires.]



Section 6

Mission, vision, valeurs

Mission

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Pour sa part, la CSSMI a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. On entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés.

Par la réalisation de sa mission, l'établissement contribue activement à la mission de la CSSMI. |

Vision

Résolument centrée sur les réussites de chaque élève, jeune ou adulte, tout au long du parcours scolaire, la CSSMI est reconnue comme étant une organisation apprenante, proactive, innovante et performante. Elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé, sur la collaboration des parents et sur la concertation avec les partenaires de la communauté. Elle poursuit ainsi le développement d'une réelle culture collaborative favorisant l'épanouissement de tous. |

Valeurs

La CSSMI est animée par trois valeurs organisationnelles qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres de l'organisation. Les parents et personnel de l'école Gaston-Pilon adhèrent parfaitement à ses valeurs.

- La COLLABORATION reposant sur le travail d'équipe et la concertation
- La BIENVEILLANCE s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations
- La RIGUEUR se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficientes

De plus, tous les acteurs gravitant auprès des élèves de l'école Gaston-Pilon, choisissent de baser son projet éducatif sur une quatrième valeur :

- Le RESPECT étant un des fondements de la paix sociale et des relations interpersonnelles.

Ces quatre valeurs démontrent l'engagement concret dans l'action. |



Section 7

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement, en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite

Enjeu 1

La réussite de tous les élèves

À l'école Gaston-Pilon, la réussite de tous les élèves se traduit par une approche personnalisée pour assurer le développement du plein potentiel de tous les élèves qui nous sont confiés en fonction de leurs capacités, de leurs besoins et de leurs aspirations.

Orientation

Augmenter les compétences en littératie et en numératie

Objectif

Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie

Indicateur 1.1

Taux de réussite assurée à la compétence « Lire » (français)

Cible 1.1

D'ici 2022, à la compétence « Lire » (français), diminuer les élèves dans la zone de vulnérabilité (pour passer dans la zone de réussite assurée) pour chacun des cycles à l'étape 3

Indicateur 1.2

Taux de réussite assurée à la compétence 2 « Utiliser un raisonnement mathématique » (mathématiques)

Cible 1.2

D'ici 2022, à la compétence 2 « Utiliser un raisonnement mathématique » (mathématiques), diminuer les élèves dans la zone de vulnérabilité (pour passer dans la zone de réussite assurée) pour chacun des cycles à l'étape 3

Situation départ

Voici les taux de réussite des élèves en Juin 2018 à la compétence « Lire » (français) et à la compétence 2 « Utiliser un raisonnement mathématique » (mathématiques)

Lire

Niveau	Réus. ass.	Zone vuln.
1 ^{re}	77%	18%
2 ^e	77%	18%
3 ^e	68%	30%
4 ^e	57%	33%
5 ^e	41%	54%
6 ^e	64%	35%

Raisonner

Niveau	Réus. ass.	Zone vuln.
1 ^{re}	86%	11%
2 ^e	80%	16%
3 ^e	79%	21%
4 ^e	65%	33%
5 ^e	65%	24%
6 ^e	78%	19%

Enjeu 2

Le bien-être physique, psychologique des élèves tout en intégrant les nouvelles technologies

La réussite de nos élèves passe aussi par un environnement sain et actif et la promotion des saines habitudes de vie. L'ajout de pratiques pédagogiques innovantes et orientées vers l'intégration des nouvelles technologies contribueront au développement optimal de chacun de nos élèves.

Orientation

Assurer un climat scolaire dynamisant, sécurisant et bienveillant

Objectif 2A.

Augmenter le temps dédié à l'activité physique par jour pour tous les élèves (préscolaire et primaire)

Indicateur 2.1

Nombre de minutes d'activité physique par jour

Cible 2.1

D'ici 2022, faire bouger les élèves du préscolaire et du primaire au moins 300 minutes par semaine

Situation départ

Les élèves du primaire reçoivent 120 minutes et ceux du préscolaire reçoivent 60 minutes d'éducation physique par semaine. Ils ont 5 récréations par semaine d'une durée de 15 minutes chacune. Des activités physiques sont aussi offertes aux élèves se prévalant du service aux dîneurs et du service de garde. De plus, des activités informelles sont aussi dispensées, selon la planification des enseignantes.

Objectif 2B.

Soutenir le personnel dans l'intégration optimal du numérique à des fins pédagogiques

Indicateur 2.2

Intégrer le numérique, la robotique et / ou la programmation en classe

Cible 2.2

D'ici 2022, augmenter graduellement le nombre de projets comprenant les nouvelles technologies afin qu'il y en ait pour tous les niveaux dans l'école

Situation départ

Les enseignantes du préscolaire et de la 6^e année ont élaboré des projets en robotique et en programmation pour leurs élèves (Blue-Bot, Sphero).

Enjeu 3

Un climat propice à la collaboration et au travail d'équipe

Dans le respect du rôle et des responsabilités des différents membres du personnel qui entourent les élèves, l'école Gaston-Pilon mise sur les forces de chacun afin de poursuivre sa mission éducative.

Orientation

Poursuivre le développement d'une culture collaborative au sein de l'organisation

Objectif

Instaurer dans le milieu une structure favorisant le développement d'une culture de collaboration

Indicateur 3.1

Le nombre d'occasions de travail collaboratif avec partage d'expertises

Cible 3.1

D'ici 2022, multiplier les occasions de partage de connaissances reçues en formation et ce, pour tout le personnel de l'école

Situation départ

Les enseignantes participent aux formations offertes, un peu de partage est constaté. Le rôle d'agent multiplicateur n'est pas officiellement établi (sauf pour les RÉAPROFS).



Section 8

Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution n° CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école NOM DE L'ÉCOLE;

DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école le (DATE : 90 jours après l'adoption par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication. |

